

**KUMUN
LOCOAL MENDON**



Tél. 02 97 24 60 87

Fax. 02 97 24 55 98

Horaires : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h, et de 14h à 17h (fermé le mercredi après-midi).

le samedi de 9h à 12h.

Courriel : accueil@locoal-mendon.fr

Site : www.locoal-mendon.fr

PERMANENCES

(sur rendez-vous)

M. MAJOU Jean-Maurice, Maire

jean-maurice.majou@locoal-mendon.fr

Lundi : 10H à 12H

Samedi : 10H à 12H

M. THUNET Gilles, Adjoint Environnement, Culture, Associations, Communication, Sport

gilles.thunet@locoal-mendon.fr

Samedi : 10H à 12H

Mme BESNARD Catherine, Adjointe Jeunesse, Affaires scolaires et social et C.C.A.S

(Centre Communal d'Action Sociale)

catherine.besnard@locoal-mendon.fr

Vendredi : 10H à 12H

Mme GOUELLO Elizabeth, Adjointe Relations Intercommunales

elizabeth.gouello@locoal-mendon.fr

Jeudi 10H à 12H

M. DEBETHUNE Nicolas, Adjoint Urbanisme, Travaux

nicolas.debethune@locoal-mendon.fr

Mardi : 10H à 12H

M. LE SENECHAL Ronan, Adjoint Suivi des Travaux

Mme DEHOVE Murielle, Conseillère déléguée à la culture

Mme RIEUX Murielle, Conseillère déléguée aux écoles

Assistante sociale : Mme SIMONOFF

Lundi matin 09H à 12H

02 97 30 27 50

L'IMMEDIAT

« Petit Echo » des informations
municipales n° 107

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du 26 juin 2017

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2017

2. Taux de promotion

Afin que les agents puissent bénéficier d'un déroulement normal de carrière, il faut, pour les avancements de grade, que le conseil municipal vote un taux de promotion. Un taux de 100% a été proposé et validé par la commission personnel et le comité technique paritaire.

Plusieurs agents sont concernés par des avancements de grade :

- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : 1 agent concerné ;
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : 1 agent concerné ;
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 5 agents concernés ;
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 1 agent concerné ;
- ASEM principal 1^{ère} classe : 2 agents concernés ;
- Agent de maîtrise : 2 agents ;
- Agent de maîtrise principal : 2 agents.

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal donne un avis favorable au taux de promotion de 100%

3. Créations de poste et modification du tableau des effectifs

Il convient de créer les postes pour que les agents indiqués au point précédent, puisse bénéficier des avancements de grade.

Deux agents ont été inscrits sur des listes de promotion interne au grade d'agent de maîtrise. Le grade d'agent de maîtrise reste en catégorie C de la fonction publique territoriale.

La commission personnel du 9 mai 2017 a donné un avis favorable à la création de chacun de ces emplois qui n'implique pas de nouvelles embauches puisque ce sont des agents déjà en poste qui changent de catégorie.

Le surcoût financier est de 754€ brut pour l'ensemble des agents concernés pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal décide la création des postes concernant les 12 agents indiqués au point n°2.

Les contrats des 2 agents en CAE aux services techniques se terminent courant janvier 2018, la commune a réalisé ses obligations en termes de formations qualifiantes. Dans le cas d'une création de poste, le coût de ces agents sera beaucoup plus important puisque la commune ne bénéficiera plus des aides de l'Etat. Cette question a été débattue en commission personnel le 9 mai et il n'y a pas eu d'unanimité sur la création des postes. Depuis cette commission, nous savons qu'un agent des services techniques partira à la retraite courant 2018.

L'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments demande de plus en plus de main d'œuvre et les tâches assurées par les 2 agents sont indispensables. Il y a 2 logiques sur cette question :

- La commune a aidé 2 jeunes et pourrait en aider 2 autres ;
- Ce sont 2 jeunes pour lesquels la commune a beaucoup investi. Aujourd'hui un équilibre a été trouvé au sein des services techniques et il serait dommage de revenir en arrière.

Il est exprimé également qu'il ne faut pas oublier non plus la logique financière car les dotations baissent et qu'un contrat pourrait être conclu pour tester avant la stagiairisation. Ce à quoi il est répondu que cela fait

trois ans que ces jeunes travaillent aux services techniques.

Un vote à bulletins secrets est demandé par le tiers des membres du conseil.

Après en avoir délibéré (15 voix favorables, 2 défavorables et 4 blancs), le Conseil Municipal décide de créer 2 postes d'adjoints techniques à temps complet.

4. RIFSEEP

Ce nouveau régime indemnitaire remplace celui existant aujourd'hui et c'est une obligation de le mettre en place. Des groupes de fonction ont été créés ainsi que des plafonds indemnitaires. Le surcoût estimé sur une année civile de ce nouveau régime indemnitaire est de 8 827,14€ bruts. Pour l'instant les textes ne sont pas sortis pour les agents de la filière technique. Le RIFSEEP ne s'applique donc pas à eux mais ils ont tout de même été intégrés dans le calcul.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, adopte le nouveau régime indemnitaire proposé.

5. Astreintes

3 agents des services techniques doivent rester à tour de rôle à disposition de la commune la nuit et le week-end. Il en est de même pour 3 salariés de la Salle Emeraude qui interviennent en cas de problème lors des locations de la salle. Le régime des astreintes est fixé par la loi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, adopte le régime des astreintes proposé.

6. Fixation tarif vente spots Salle Emeraude

Un particulier est intéressé par l'acquisition de 7 spots. Ce matériel n'est plus utilisé. Le tarif proposé est de 200€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, fixe à 200€ le tarif de vente des spots.

7- Tarifs saison culturelle 2017-2018

Deux spectacles payant sont proposés aux tarifs suivants :

- 30 septembre : Jeanfi Jenssens : 10€
- 15 octobre : Voix Humaines : 10€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, fixe le tarif des spectacles proposés à 10€.

8- Tarif séjour espace jeunes à Paris

14 jeunes de Locoal-Mendon sont partis à Paris les 13 et 14 avril. Le prix initial demandé aux familles était de 100€. Grâce à leurs actions d'autofinancement (carnaval, benne à papiers, fête de la musique), les jeunes ont récolté 437,32€ soit 31.24€ par participant. Il est donc proposé de fixer le tarif de ce séjour à 68.76€ (100€-31.24€)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, fixe le tarif du séjour à Paris à 68.76€.

9- Tarif séjour CLSH à Ploemel

Un séjour au camping Saint-Laurent de Ploemel est organisé pour les 6-10 ans du 21 au 23 août. Le tarif proposé est le suivant :

- Enfants de Locoal-Mendon : 60€
- Enfants extérieurs : 80€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, adopte les tarifs proposés ci-dessus.

10- Tarifs cantine - garderie

Le quotient familial est appliqué aux tarifs du CLSH depuis janvier 2017. Lors de l'étude des attestations de quotient fournies par les familles fréquentant le Centre, il a été remarqué qu'un nombre important de familles avaient un quotient inférieur à 700. La commission jeunesse du 6 juin propose que le tarif social existant aujourd'hui ne soit plus applicable uniquement en fonction du barème FSL mais à l'ensemble des personnes ayant un quotient inférieur à 700.

Le CCAS accepte de prendre en charge le coût financier qui résulterait de l'application de cette mesure.

Dans le cadre de la mise en place du système de préinscription pour la cantine, la commission jeunesse propose de facturer 5€ le repas en cas de plus de 5 manquements à la réservation (pas d'inscription ou annulation non justifiée). Plusieurs conseillers municipaux réagissent en proposant 3 manquements afin que les familles se responsabilisent plus qu'à l'heure actuelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, adopte la mise en place d'un tarif basé sur le quotient familial inférieur à 700 ainsi qu'un prix du repas à 5€ au-delà de 3 manquements à la règle de préinscription.

11- Subvention Tennis Club de la Ria

16 enfants de Locoal-Mendon adhèrent au Tennis-Club de la Ria. Ce dernier souhaite que la commune lui verse une subvention.

Il est proposé une subvention de 15€/enfant (forfait versé aujourd'hui pour les adhérents de moins de 20 ans aux associations communales) soit 240€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le versement d'une subvention de 240€ au Tennis Club de la Ria pour l'année 2017.

12- Subvention Groupement des Jeunes de la Ria

A l'époque de la Communauté de Communes de La Ria d'Etel, le Groupement des Jeunes de la Ria était considéré comme intercommunal, une convention de financement avait été signée pour que la communauté de communes le subventionne à hauteur de 6000€.

Lors de la création d'AQTA, les conventions ont été reprises mais arrivent à terme. AQTA a pris la décision de ne pas les renouveler et de ne plus assurer ce versement. Le groupement se retourne donc vers les communes de Belz, Etel, Erdeven et Locoal-Mendon afin de trouver une solution.

Pour 2017, il est proposé de diviser entre les 4 communes la somme de 6000€ qui correspond au salaire de l'éducateur qui intervient. Toutefois :

- Un nouveau mode de répartition devra être étudié pour 2018 ;

- La commune subventionne déjà les jeunes au travers de la subvention du club de l'Hermine puisque le forfait de 15€ par adhérents de moins de 20 ans est appliqué. Une solution devra donc être trouvée ;
- La question plus globale des associations comme le Tennis Club de la Ria et le Groupement des Jeunes de la Ria va devoir être abordée dans sa globalité car AQTA ne les prend plus en compte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le versement d'une subvention de 1500€ au Groupement des Jeunes de la Ria.

13- CLSH – Convention avec Landaul

Le CLSH de Landaul ferme du 7 au 25 août. La Commune de Landaul demande s'il est possible de conventionner avec le CLSH. La commission jeunesse-école du 6 juin a donné un avis favorable avec les conditions suivantes :

- les familles de Landaul payent le tarif Locoal-Mendon et Landaul verse la différence entre ce tarif et le coût de revient de la journée ;
- le nombre maximum d'enfants de Landaul pouvant être accueilli est de 12 ;
- la commune de Landaul gère les inscriptions et communiquera les 12 dossiers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer la convention précitée avec Landaul.

14- Convention transport scolaire

Suite au transfert de la compétence transport scolaire à la région à compter du 1^{er} septembre 2017, le conseil départemental souhaite modifier le mode de fonctionnement et propose le changement suivant :

La commune ne sera plus intermédiaire, les démarches se feront directement auprès du transporteur.

Aujourd'hui 47 enfants utilisent ce service et le reste à charge pour la commune est de 24 380€ TTC. La nouvelle convention prévoit un reste à charge de 18 000€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer la convention relative au transport scolaire.

15- Espace intergénérationnel – Convention avec l'association Les Lucioles

Un partenariat est en cours avec la coopérative Lucioles-Energies afin que cette dernière installe dans une démarche citoyenne, des panneaux photovoltaïques sur ce futur bâtiment.

Les principales caractéristiques de la convention sont les suivantes :

- Durée : 20 ans renouvelable annuellement.
- Fin de la convention : possibilité pour la commune de récupérer les installations à titre gratuit ;
- Obligations de la commune : Elagage des arbres à proximité / Maintien les végétaux grimpants hors de portée du toit / Pas d'installation d'équipements de nature à faire de l'ombre
- Obligations des Lucioles : Maintenir l'installation en bon état / Ne faire aucune modification de l'équipement de nature à porter atteinte au patrimoine communal / Gérer l'équipement sans que la commune ne subisse aucun inconvénient / Laisser la libre circulation des utilisateurs du bâtiment.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer la convention avec Les Lucioles.

16- Foncier – Convention avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne

Dans le cadre du PLU, une OAP est prévue sur une parcelle située dans le centre bourg. Son propriétaire a sollicité la commune pour qu'elle achète ce terrain, afin de ne pas assurer cette dépense. Il est proposé de faire appel à l'Etablissement foncier de Bretagne qui a signé une convention avec AQTA.

Le mécanisme est le suivant : l'EPF achète le terrain et la gestion en est confiée à la commune. Cette dernière peut trouver les aménageurs pour le terrain, étudier l'aménagement désiré. L'opérateur désigné rachètera le terrain à l'EPF. Le portage financier se termine le 27 août 2024. A cette date, si le terrain n'a fait l'objet d'aucune transaction, la commune devra racheter la parcelle à l'EPF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer la convention avec l'EPF.

17- Convention renfort de gendarmerie

Les renforts de gendarmerie pendant la saison estivale 2017 pour la circonscription de Port-Louis vont être logés, dans des résidences mobiles comme chaque année car aucune des 12 communes ne possède de locaux adaptés. Les frais engendrés par ces locations sont mutualisés entre les communes. La participation demandée est de 3 959.51€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer la convention pour les renforts de gendarmerie.

18- Avis classement sonore RN 165 et RD 22

Le Préfet a l'obligation de procéder au classement sonore des infrastructures de transport routier. Ce classement implique des obligations en matière de construction, notamment de matériaux. Le Préfet sollicite, dans le cadre de cette procédure, l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, donne un avis favorable au projet de classement sonore de la RN 165 et de la RD 22.

19- Transfert abribus

Compte tenu du transfert de la compétence transport scolaire à la Région, le Conseil Départemental propose à la commune de lui transférer gratuitement la propriété de l'abribus neuf installé devant la mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, accepte le transfert à titre gratuit de l'abribus précité.

20- Questions diverses

- Travaux de Pont-Lorois : un itinéraire conseillé pour les poids-lourds sera affiché sur la RN 165 et renforcé sur le réseau des routes départementales. Les camions venant de Lorient et se rendant à Belz seront incités à sortir à l'échangeur de Toul Garros afin d'accéder à Belz par les routes départementales n° 22 et 16. Une démarche auprès des établissements

de Kerlys sera faite pour inciter les poids lourds à accéder à l'usine par la route départementale 22.

- Flux de circulation : suite à des demandes, le conseil départemental a mesuré les vitesses à Lesdours et Malachappe. Il en ressort, au niveau de Lesdours, que 85% des automobilistes respectent la limitation de vitesse à 90km/h. A Malachappe, la vitesse moyenne relevée est comprise entre 73km/h et 74 km/h.
- Servitude de passage piéton sur le littoral : la compétence appartient à l'Etat et le Conseil Départemental finance. La commune n'a aucun pouvoir dans ce domaine.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 juin 2017

1- Elections des délégués et suppléants pour les sénatoriales

Le conseil municipal s'est réuni vendredi 30 juin afin d'élire les délégués qui participeront aux élections sénatoriales du 24 septembre. Les délégués titulaires et suppléants ont été élus à l'unanimité.

Délégués titulaires : Jean-Maurice Majou, Anne-Marie Guehenec, Gilles Thunet, Elisabeth Gouello, Nicolas Debéthune, Catherine Besnard et Michel Belz.
Suppléants : Murielle Dehove, David Le Sommer, Murielle Rieux et Rémi Kergozien

Le compte rendu intégral du conseil municipal est consultable en mairie et sur le site internet de la commune

INFORMATIONS DIVERSES

Soirées cabarets de l'été

Deux dates sont retenues, les lieux sont en discussion :

- Le 19 juillet, _Harrison Swing (jazz manouche) ;
- Le 22 août, Vlad (spectacle pour enfant) et Monte Verde (chansons brésiliennes et capverdiennes)

Samedi 02 septembre

9h30 / 12h00 Forum des associations

12h00 accueil des nouveaux arrivants

Agenda 21 Local.Mendon L.M.21

Charte de fonctionnement du Comité de Suivi

Votée en décembre 2016

Nous vous invitons à vous inscrire en mairie pour constituer ce nouveau comité de suivi.

Vous trouverez la charte de fonctionnement de ce comité dans le bulletin de juillet et renseignement sur le site internet de la commune.

La prochaine réunion aura lieu en Octobre 2017.

Mutuelle communale

Concernant la mise en place d'une mutuelle communale par l'intermédiaire de la commune et du CCAS, la municipalité vous propose deux permanences les vendredis 21 et 28 juillet à la mairie.

Les rendez-vous sont à prendre également à la mairie

Collecte de papier

Le conseil municipal des jeunes (CMJ) organise une nouvelle campagne de collecte de papier afin de financer les actions destinées aux jeunes de la commune. Voici les dates retenues (de 9h30 à 11h30) :

- Samedi 14 octobre 2017,
- Samedi 02 décembre 2017,
- Samedi 13 janvier 2018,
- Samedi 17 mars 2018,
- Samedi 19 mai 2018,
- Samedi 30 juin 2018.

Voyagez vers les plages pour 2€ !

Depuis le 1^{er} juillet, le service de transport à la demande estival prend ses quartiers d'été.

Sur simple appel, il sera possible de réserver, la veille avant 17h, votre navette gratuite au 0800 01 01 56 (appel gratuit).

Elle assure, du lundi au samedi, une correspondance avec la ligne TIM N°1 à la Gare d'Auray en direction des plages de La Trinité-sur-Mer et Carnac.

Les tickets pour la ligne TIM sont au prix de 2€ pour vous rendre aux plages.

Conférence : Vie bretonne, le quotidien dans les foyers du Vannetais au 18e s.

par Erwan Denez, de Dazont ar Glad, chercheur

Mercredi 9 août à 20h, à la salle du bourg jouxtant l'agence postale.

Découvrez quel fut le mode de vie traditionnel des Bretons, à travers les journaliers, paysans, artisans, boutiquiers, négociants ou prêtres... avec les évolutions notables dans l'habitat, le mobilier et les objets du quotidien.

Le XVIII^e siècle, dernière période de l'Ancien Régime, reste particulièrement révélateur du mode d'organisation si particulier du pays vannetais. L'importance quantitative de la classe moyenne paysanne des tenuyers fut contrebalancée par des disparités immenses, comme celle du niveau de vie d'un journalier comparé à un négociant d'Auray ou de Vannes.

Vous pénétrerez dans l'intimité des anciens Bretons, entrerez dans leur logis, mesurerez le rythme de leur journée et de leur niveau de vie... en vous immergeant au cœur de leur patrimoine respectif.

Diaporama

Organisation : Ti Douar Alré

Restez branchés, élaguez !

Chaque année, les chutes d'arbres et l'usure par frottement des branches sur les câbles constituent une cause importante de dérangement sur le réseau des lignes téléphoniques aériennes d'Orange. Pour prévenir ces dommages et assurer ses obligations de continuité de services, Orange invite les propriétaires riverains des lignes à procéder régulièrement aux travaux d'élagage. En tant que propriétaire, vous avez la responsabilité de l'élagage de vos plantations en bordure de lignes téléphoniques. Cet élagage est à votre charge pleine et entière, et doit être réalisé à titre préventif.

Le saviez-vous ?

En cas de dommages causés aux câbles :

- Vous engagez votre responsabilité civile. A ce titre, vous serez facturé du montant des réparations.
- Vous êtes également passible d'une amende de 1500€ par câble endommagé au titre de l'article L.65 du Code des postes et télécommunication électriques.